

Nom et prénom du pétitionnaire :

Adresse complète :

**Centre Routier Départemental  
de CREON  
Bordeaux CUB Entre 2 Mers  
2 Chemin de Peyrouney  
33670 CREON**

**Objet :** demande d'autorisation d'utilisation d'un fossé d'une route départementale pour le rejet d'eaux usées traitées issues d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Madame/Monsieur le responsable du Centre Routier Départemental,

Dans le cadre d'un projet de réalisation d'une installation d'ANC des eaux usées domestiques de mon immeuble d'habitation situé *adresse du projet / commune / parcelle cadastrale* : ....., je sollicite l'autorisation de rejet des eaux usées traitées issues de cette installation, dans le fossé de la route départementale n° .....

Le sol de la parcelle étant inapte à l'infiltration, comme le démontre les résultats de l'étude particulière (notamment de l'inaptitude du sol à l'infiltration) ci-jointe, il est nécessaire de mettre en place *mentionné le type d'installation d'ANC* :

....., conformément à l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Le seul exutoire possible à ma disposition pour l'évacuation des eaux usées traitées issues de mon installation d'ANC est le fossé de la route départementale n°.....

Conformément à la réglementation en vigueur, ce projet a reçu l'avis favorable du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Bonnetan, le ...../...../....., dans le cadre du contrôle de la conception réalisé par celui-ci.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le responsable du Centre Routier Départemental, à l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à....., le.../.../...,

Le pétitionnaire,

**Important : l'avis favorable du Syndicat des Eaux doit être obligatoirement signé par Mr/Mme Le Maire de la mairie concernée avant toute demande au CRD de Créon.**

Pièces jointes :

- compte-rendu de l'étude particulière réalisée par une entreprise ayant les qualifications requises,
- avis favorable motivé du SPANC dans le cadre du contrôle de la conception de l'installation d'ANC projetée,
- autorisation du Maire, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique,
- plan de situation, plan de masse et fiche résumée de l'installation d'ANC.